

---

## Fiche « Pilotage de l'Université, Autonomie de gestion et Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) »

---

Le développement d'une grande Université comme la nôtre passe par la considération, le respect et la responsabilisation de chacun. L'autonomie de gestion des structures de l'Université, composantes et laboratoires de recherche représente dans notre projet un élément essentiel pour ce développement. Cette autonomie, pour qu'elle soit efficace doit être accompagnée du contrat pluriannuel d'objectif et de moyens (**CPOM**).

Nous proposons dans notre projet l'organisation de l'Université en deux niveaux.

**Le premier niveau** est assuré par l'équipe de direction et les conseils de l'Université. Il a vocation à :

- Opérer sur les questions politiques et stratégiques, sur la répartition des moyens et la gestion de carrières dans le souci du bon fonctionnement des différentes structures de l'Université.
- Établir la stratégie de l'établissement en lien avec les composantes et les laboratoires et veiller à sa mise en œuvre par les structures de l'université
- Assurer une présence active de notre université à l'extérieur en renforçant les partenariats institutionnels notamment avec les organismes, les collectivités, les entreprises et les partenaires internationaux, et s'engager dans la recherche de ressources extérieures permettant d'obtenir des moyens de développement supplémentaires.

**Le second niveau** comporte des structures (composantes, laboratoires, services) qui ont vocation, dans le cadre de la politique de l'Université et du projet d'établissement, à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie de développement à la fois en interne et en externe, en coopération avec les partenaires publics et privés.

Les directeurs de composantes et de laboratoires étant élus, assistés d'un conseil représentant leur structure. Ils sont parfaitement légitimes pour mettre à profit leur connaissance du terrain pour proposer un plan de gestion et de développement de leur composante.

- Ces structures seront accompagnées en termes de gestion et d'organisation et de pilotage dans la mise en œuvre de leurs projets.
  - Les relations entre les deux niveaux doivent être construites dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui précisent les objectifs, les moyens, les engagements, les indicateurs et les modalités de suivi et de révision annuelle. Il est nécessaire de garantir une réelle capacité d'action aux organes de gouvernance et de pilotage des structures opérationnelles de l'Université.
  - La mise en œuvre d'une autonomie de gestion des structures qui composent l'Université doit être progressive et adaptée. Elle doit permettre à chacune de développer, en pleine responsabilité, et de valoriser son activité dans le cadre du projet de l'établissement.
-

## Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens CPOM

### Objectifs du CPOM

Notre projet est d'accorder une autonomie de gestion aux structures de niveau deux et les accompagner en termes de gestion et d'organisation. Le CPOM doit être un élément structurant des relations entre ces deux niveaux. Accorder ou tendre vers une autonomie de gestion aux structures de niveau 2 et les accompagner en termes de gestion et d'organisation.

Le CPOM a pour objectif de :

- Elaborer un contrat permettant de mieux articuler la politique des différentes structures avec celle de l'Université.
- Mettre en place un outil de régulation des relations entre les parties en prenant en compte la spécificité de chaque structure et les évolutions de la stratégie et des moyens de l'université.
- Disposer d'une trame commune pour l'ensemble des structures, qui facilitera la rédaction du document et donnera à l'équipe de direction une lecture et une analyse globale utile à son évaluation.
- Disposer d'un état des lieux et se projeter sur le moyen terme pour les moyens humains (rationalisation de l'offre de formation, priorisation, besoins recherche, besoins pédagogiques et scientifiques, besoins administratifs et techniques), moyens financiers, moyens logistiques et patrimoniaux et moyens politiques.
- Clarifier la contribution de chaque structure au projet de l'Université et rappeler les axes prioritaires.

### Indicateurs

Pour chaque objectif opérationnel inscrit dans la CPOM, les indicateurs doivent être partagés et construits sur la base de données disponibles et vérifiables par les structures :

- Formuler l'engagement de chacune des parties.
- Définir plusieurs indicateurs cibles au terme des 5 ans.
- Recenser les moyens nécessaires pour la mise en œuvre du projet.
- Evaluer la contribution de chaque structure et les modalités de mise à disposition des moyens.
- Evaluer la contribution de l'université et les modalités de mise à disposition des moyens.

### Suivi du CPOM

- Définir des indicateurs partagés et pertinents.
- Rappeler des indicateurs initiaux à chaque rencontre entre les deux parties.
- Définir les modalités de révision annuelle du CPOM.
- Le dialogue de gestion annuel doit servir de point de mesure, d'adaptation et d'amélioration du CPOM entre les deux parties.

### Modalité de validation et de valorisation

- Soumission du CPOM au vote du conseil de la structure.
- Soumission du CPOM au vote du Cac et au CA de l'université.
- Intégration dans le dossier d'accréditation et dans le projet de l'établissement